

Auteur : François SILLION

Date : 1^{er} octobre 2015

Référence : 11204

Objet :

Position Inria en matière de dépôt des publications dans HAL

Nature : Action

Destinataires : Membres du comité de direction, Délégués scientifiques, délégué IES

Diffusion : Aucune restriction

La présente note rappelle la position d’Inria concernant le dépôt des publications scientifiques dans les archives ouvertes, dont l’élément principal est **l’obligation de dépôt du texte intégral de la version auteur de toute publication d’une équipe-projet Inria dans l’archive ouverte HAL.**

Le libre accès : une priorité pour Inria

En janvier 2013, la direction d’Inria a instauré une **obligation de dépôt de toutes les publications de « ses »¹ chercheurs** et de ses équipes dans la plate-forme nationale HAL. Dans ce cadre, seules les publications, métadonnées et textes intégraux, déposées dans HAL sont pris en compte pour les rapports d’activité (Raweb) des équipes-projets et pour leur évaluation scientifique.

Pour l’institut, cette politique volontariste de dépôt en archives ouvertes vise à réaliser trois objectifs :

- Augmenter la visibilité de nos publications en les rendant disponibles en accès libre le plus tôt possible, et ainsi contribuer à la fois à accroître les références faites à nos travaux, mais aussi à une fluidification de la diffusion des savoirs ;
- Constituer un corpus patrimonial de nos publications, qui autrement se retrouveraient fragmentées entre différents sites commerciaux sans garantie de pérennisation et sans possibilité d’exploiter les données de façon cohérente (fouille de données par exemple) ;
- Contribuer à l’évolution globale des mécanismes de publication des résultats scientifiques en intégrant les fonctions de référencement, d’archivage et de diffusion aux infrastructures de nos établissements d’enseignement supérieur et de recherche. Nous souhaitons à terme permettre le découplage des fonctions de publication (au sens de rendre public) et de certification par les pairs.

¹ Dans la présente note un « chercheur Inria » désigne tout chercheur membre d’une équipe-projet, rémunéré ou non par Inria.

La démarche d'Inria fait suite à une politique d'encouragement au dépôt des publications dans HAL initiée dès 2005, et à un investissement constant dans l'amélioration des performances et des services autour de la plate-forme HAL développée au sein de l'UMS CCSD, dont Inria est devenu cotutelle début 2015. Elle fait aussi écho à la position officielle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui privilégie le dépôt en archives ouvertes comme instrument de sa politique de libre accès².

Par ailleurs la commission européenne a pris également position pour que les projets financés dans le cadre du programme Horizon 2020 aient l'obligation de mettre à disposition une version des publications correspondantes en accès libre.

Suite à une augmentation rapide en 5 ans, 100% des publications Inria sont aujourd'hui référencées dans HAL dont seulement 62% de dépôts de texte intégral (pour les 38% restant, seules les métadonnées sont référencées). **L'objectif d'Inria est de viser un taux de dépôt de textes intégraux stabilisé et le plus proche possible de 100%. C'est donc bien le dépôt du texte intégral de la publication qui doit être considéré comme une obligation pour les membres des équipes-projets.**

Dépôt systématique de la version auteur en texte intégral

La position des éditeurs vis-à-vis du dépôt en archives ouvertes (connu aussi sous le vocable anglais de *green open access*) est souvent ambiguë et fluctuante. Il arrive ainsi que des informations contradictoires soient disponibles sur les différents canaux de communication (site web, lettres aux auteurs, sites de documentation SHERPA/ROMEO etc.). Elsevier a ainsi changé récemment sa politique³ selon une grille de paramètres difficilement utilisable par le chercheur.

Inria considère qu'il n'appartient pas aux éditeurs de définir les conditions de diffusion de nos publications scientifiques, alors que chercheurs, organismes de recherche et agences de soutien assurent la réalisation et le financement des étapes essentielles (recherche, écriture, relecture par les pairs, diffusion des résultats) de la production des savoirs. L'obligation de dépôt est donc uniforme quel que soit l'éditeur scientifique et sa politique affichée, notamment en matière d'embargo.

En cohérence avec sa politique de diffusion ouverte des résultats de la recherche, et en l'absence de la signature d'un contrat d'édition excluant explicitement le dépôt en archives ouvertes, **la position d'Inria est donc d'assumer le dépôt systématique du texte intégral en version auteur (voir ci-dessous)**. Les chercheurs ne sauraient se voir reprocher la diffusion de leurs *manuscripts auteurs* par ce biais, et Inria s'opposera fermement à toutes les tentatives d'intimidation qui pourraient concerner un de ses chercheurs.

Quelle version déposer ?

L'obligation de dépôt porte essentiellement sur la **version auteur après relecture par les pairs** des articles acceptés dans des conférences ou journaux (voir plus loin les différents états d'une publication), les chapitres d'ouvrages, ainsi que les thèses effectués au sein des équipes-projets

² http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/HAL/93/3/01_Convention_HAL_246933.pdf

³ cf. <https://www.coar-repositories.org/activities/advocacy-leadership/petition-against-elseviers-sharing-policy/>

d'Inria. Nous visons ainsi les documents où le chercheur (avec ses coauteurs) possède l'ensemble des droits d'auteurs, avec comme principale exception la signature préalable d'un contrat d'édition interdisant explicitement ce dépôt.

Nous encourageons aussi le dépôt le plus tôt possible des manuscrits, dès lors qu'ils ont un niveau de maturité suffisant pour être diffusés auprès de collègues chercheurs, pour commentaire par exemple. La diffusion du manuscrit sous la forme d'un rapport de recherche ou d'un rapport technique dans HAL permet d'en officialiser le statut de production Inria. Un dépôt précoce, associé à la gestion des versions successives qu'autorise HAL permet en particulier de marquer et dater son antériorité sur les résultats de recherche correspondants⁴.

Pour ce qui est des **versions éditeurs**, nous n'en demandons pas le dépôt immédiat, sauf si une autorisation spécifique est disponible ou si le document est lui-même disponible en accès libre⁵ sur le site de l'éditeur (cf. section concernant les licences ci-dessous). Notons qu'Inria a un accord spécifique avec BioMedCentral qui intègre le dépôt automatique de l'article dans HAL à la date de publication. Ces versions peuvent bien sûr être jointes au dépôt HAL à l'issue de la période d'embargo prévue par l'éditeur ou par la loi.

Quand déposer ?

Nous recommandons le dépôt de l'article révisé après relecture dès sa transmission au journal. Il est ainsi immédiatement disponible en ligne quels que soient les délais de publication de l'éditeur. Dans tous les cas, le document doit être disponible au moment de l'établissement du rapport annuel d'activité.

Pour ce qui est des conférences, selon un principe similaire, **nous recommandons de déposer dans HAL la dernière version envoyée aux organisateurs.** Il est ainsi possible de diffuser largement ses résultats avant de rencontrer ses collègues en présentiel pour en discuter. Si la conférence est organisée sous SciencesConf.org, le dépôt est alors géré automatiquement dans la cadre de la gestion des actes sous HAL.

Dans le cas où il est prévu de faire une demande de brevet, il est bien sûr indispensable de différer toute publication, tant que la demande n'a pas été effectivement déposée. Le dépôt en archive ouverte d'un manuscrit ou d'une thèse pour laquelle il existerait une clause de confidentialité peut cependant s'effectuer avec un affichage différé en ligne, ce qui permet de prendre date sans impacter la recherche d'antériorité.

Quelle licence utiliser ?

Afin d'assurer le meilleur compromis possible entre une réutilisation maximale des contenus publiés et la garantie d'une attribution correcte des résultats à leurs auteurs, **Inria préconise l'utilisation de la licence Creative Commons avec Attribution (CC-BY)** pour tout dépôt effectué dans HAL.

⁴ L'Office Européen des Brevets utilise régulièrement HAL comme source dans ses recherches d'antériorité.

⁵ Cf. la note intitulée : *Position Inria sur le modèle auteur-payeur et la gestion des APC (Article Processing Charges)*

Dans le cas particulier où l'article est disponible en accès libre sur le site de l'éditeur (journal en open access natif), il est possible de déposer cette version dans HAL en y associant bien sûr la même licence que celle qui lui est adossée sur le site de l'éditeur.

Implication des coauteurs dans la démarche de dépôt

Notre communauté de recherche en informatique et mathématiques appliquées est plutôt bien au fait de la nécessité de la diffusion de ses résultats en accès libre. Nous nous devons cependant **d'informer nos coauteurs** le plus tôt possible en leur signalant non seulement l'obligation Inria, mais aussi la vision qui sous-tend cette politique.

Le réseau IES et la Direction Générale Déléguée à la Science sont au service des chercheurs pour les accompagner dans cette démarche d'information quand cela est nécessaire.

Les réseaux sociaux scientifiques

Plusieurs plates-formes privées offrant des services de diffusion des publications sont apparues ces dernières années (ResearchGate, Academia, MyScienceWork, etc). Comme l'a montré le rachat de Mendeley par Elsevier, ces plates-formes ne garantissent pas l'existence d'une pluralité de service, mais peuvent jouer un rôle d'attracteur qui contribue à accroître la concentration des acteurs de l'édition et communication scientifique. Ces plates-formes, pour lesquelles aucune garantie de pérennité n'existe et qui font se fragmenter un peu plus les sites de diffusion de nos articles (avec par exemple les difficultés de combinaison des statistiques d'usage que cela entraîne), sont à utiliser avec précaution. **Nous recommandons dans tous les cas aux chercheurs des équipes-projets Inria de ne pas y déposer de textes intégraux**, mais d'y référencer le dépôt dans HAL à l'aide du lien pérenne correspondant.

La publication dans tous ses états

Dans le cycle de vie d'une publication, on distingue généralement les phases suivantes :

Version auteur : correspond à tout texte dont le contenu a directement été produit par les auteurs. Cela recouvre à la fois le manuscrit initial et ses différentes révisions, le manuscrit soumis pour relecture à une conférence ou un journal.

Manuscrit initial : première forme de la version auteur diffusée en accès libre.

Manuscrit soumis : première version auteur transmise à une conférence ou un journal pour relecture par les pairs.

Manuscrit révisé après relecture : dernière version auteur telle que transmis à la conférence ou au journal après le processus de relecture par les pairs.

Version éditeur : document éventuellement mis en page par l'éditeur de la conférence ou du journal et distribué par celui-ci.